

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2026/35

OBJET : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'an deux mille vingt-six, le deux Avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la salle de conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2026

PRESENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Jérôme LEPAGE, Mylène VRIET, Jean BOURGITTEAU, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Dany PATIN, Charlotte MARION, Gilles GUILLOU, Olivier LIMOUSIN, Sylvie DURAND, Jean-Philippe BRETON, Jean-François LAVILLE, Franck JOUANNEAU, Alexandra MARCHAND, Ludivine GUILLON, Laëtitia GODET et Caroline AVELINE.

ABSENT EXCUSE : Monsieur Didier ORTSCHUIT

PROCURATION : Monsieur Grégory JOUZEAU à Madame Annick BARRÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Franck JOUANNEAU.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture de la définition et du rôle des commissions municipales.

DEFINITION

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de 1000 habitants et plus, un siège au minimum revenant à chaque composante du conseil. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

ROLE

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. En application de l'article L. 2122-22 précité, le maire préside ces commissions. Un vice-président peut être désigné pour chaque commission, lequel pourra les convoquer, fixer l'ordre du jour et les présider si le maire est absent ou empêché

Les séances des commissions ne sont pas publiques. Les membres de la commission sont tenus au devoir de réserve sur les affaires évoquées en séance. Aucun quorum n'est exigé pour la tenue d'une commission. Les techniciens municipaux peuvent assister, en tant que de besoin, aux séances des commissions. Ils ne peuvent prendre la parole qu'après invitation du président de la commission.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260407-2026-35-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2026



LES DIFFERENTES COMMISSIONS :

Commission des Finances
Commission Bâtiments publics, Patrimoine, Travaux
Commission Voirie, Eclairage Public, Environnement, Sécurité, Qualité de Vie
Commission Affaires Scolaires, Petite Enfance et Animation Jeunesse
Commission Vie Associative, Culturelle, Tourisme et Communication
Commission Action Sociale – Seniors – Santé – Solidarité
Commission Protection Sociale – Hygiène et Sécurité liées au Personnel Communal
Commission d'Urbanisme

Il est rappelé que le Maire est « Président de droit » de toutes les commissions.

☞ Commission des finances

Elle est composée de 10 membres au maximum

Vice-Président : **Annick BARRÉ**

Elle est chargée de toutes les questions budgétaires et financières. Elle est saisie pour avis sur tous les projets de délibérations relatifs au budget soumis au vote des Conseillers municipaux en séance.

☞ Commission Bâtiments publics, Patrimoine, Travaux

Elle est composée de 10 membres au maximum

Vice-Président : **Jean BOURGITTEAU**

Elle est notamment chargée des questions suivantes :

- Les travaux d'entretien et de modernisation de l'ensemble des bâtiments,
- La gestion immobilière et domaniale du patrimoine immobilier,
- La création de nouveaux équipements

☞ Commission Voirie, Eclairage Public, Environnement, Sécurité, Qualité de Vie

Elle est composée de 10 membres au maximum

Vice-Président : **Jean BOURGITTEAU**

Elle est notamment chargée des questions suivantes :

- Les travaux d'entretien et de modernisation du domaine public (voirie, éclairage public), des espaces verts, des chemins ruraux,
- Les politiques de déplacement doux (vélos, à pied...)
- La politique environnementale : la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- Les travaux de sécurisation de l'espace public

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260407-2026-35-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2026



Commission Affaires Scolaires, Petite Enfance et Animation Jeunesse

Elle est composée de 10 membres au maximum

Vice-Président :

Elle est notamment chargée des questions suivantes :

- La gestion des affaires scolaires et éducatives (école maternelle et élémentaire) et la modernisation des conditions d'accueil des élèves dans les structures communales,
- Du temps périscolaire et extra-scolaire,
- Les actions en relation avec la restauration municipale,
- La mise en place d'animation et d'actions en faveur des jeunes

Commission Vie Associative, Culturelle, Tourisme et Communication

Elle est composée de 10 membres au maximum

Vice-Président : **Jérôme LEPAGE**

Elle est notamment chargée des questions suivantes :

- La politique culturelle et associative,
- La gestion des structures publiques culturelles, associatives (salles des fêtes et salles associatives...),
- Les manifestations culturelles et de loisirs, communales et associatives (programmation musicale, concerts, vernissage),
- L'attribution et la gestion des moyens financiers et logistiques alloués aux associations

Commission Action Sociale – Seniors – Santé – Solidarité

Elle est composée de 10 membres au maximum

Vice-Président : **Patrick GERMAIN**

Elle est notamment chargée des questions suivantes :

- L'action en faveur des personnes en difficultés, isolées et des personnes âgées, en relation avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- L'organisation du repas des aînés et la distribution des colis de fin d'année,
- La mise en place d'actions intergénérationnelles,
- Le suivi et la gestion des demandes de logements sociaux,
- La lutte contre la désertification médicale



☞ Commission Sécurité / Protection Sociale – Hygiène et Sécurité liées au Personnel Communal

Elle est composée de 10 membres au maximum

Vice-Président : **Mylène VRIET**

Elle est notamment consultée sur les questions suivantes :

- Actions relatives à la protection sociale des personnels,
- Dispositions mises en œuvre dans le cadre des avantages sociaux,
- Actions de prévention, d'information et de formation,
- L'évaluation des risques dans la collectivité qui sont insérés dans le Document unique d'évaluation des risques (DURP)
- La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

☞ Commission d'urbanisme

Elle est composée de 10 membres au maximum

Vice-Président : **Annick BARRÉ**

Elle est consultée sur les points suivants :

- Projets de révision ou de modification des prescriptions du PLUi-HD (plan local d'urbanisme intercommunal – Habitat Déplacement),
- Projets de permis de construire sur la commune
- Projets de permis d'aménager sur la commune
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) dans les cas où la mairie envisage de préempter le bien.

Monsieur le Maire propose la composition des dites commissions – tableau joint en annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte cette proposition.

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 07/04/2026 affiché le 07/04/2026

A Cellettes le 07 avril 2026

Le Maire

Joël RUTARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260407-2026-35-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2026



COMMUNE DE CELLETES - COMMISSIONS MUNICIPALES - AVRIL 2026

03/04/2026

Le maire est président de droit des commissions

<p>Commission des Finances</p> <p>Vice-présidente : Annick BARRE Alexandra MARCHAND Mylène VRIET Lysiane AUBERT Dany PATIN Olivier LIMOUSIN</p>	<p>Commission Bâtiments Publics</p> <p>Vice-président : Jean BOURGITTEAU Dany PATIN Olivier LIMOUSIN Grégory JOUZEAU Caroline AVELINE Jean-Philippe BRETON</p>	<p>Commission Voirie Sécurité Environnement</p> <p>Vice-Président : Jean BOURGITTEAU Ludvine GUILLON Lysiane AUBERT Dany PATIN Laëtitia GODET Olivier LIMOUSIN Grégory JOUZEAU Franck JOUANNEAU Blandine CASSAGNE Didier ORTSHEIT</p>
<p>Commission Affaires scolaires, Service Enfance, Animation Jeunesse et Petite Enfance</p> <p>Vice-Présidente : Françoise LE LAY Mylène VRIET Alexandra MARCHAND Laëtitia GODET Sylvie DURAND Jérôme LEPAGE</p>	<p>Commission Vie Associative, Culture, Tourisme et Communication TALC</p> <p>Vice-Président : Jérôme LEPAGE Lysiane AUBERT Alexandra MARCHAND Laëtitia GODET Gilles GUILLOU Jean-François LAVILLE Blandine CASSAGNE Charlotte MARION</p>	<p>Commission Affaires sociales - Santé</p> <p>Vice-Président : Patrick GERMAIN Charlotte MARION Jean-François LAVILLE Caroline AVELINE Jean-Philippe BRETON</p>
<p>Commission Sécurité / Protection Sociale - Hygiène et Sécurité liées au Personnel Communal</p> <p>Vice-présidente : Mylène VRIET Caroline AVELINE Annick BARRE Patrick GERMAIN Alexandra MARCHAND</p>	<p>Commission Urbanisme</p> <p>Vice-présidente : Annick BARRE Ludvine GUILLON Alexandra MARCHAND Olivier LIMOUSIN Grégory JOUZEAU Didier ORTSHEIT Jean-Philippe BRETON</p>	<p>Commission Appel Offres (3T/ 3S)</p> <p>Titulaires</p> <hr/> <p>Suppléants</p> <hr/>

R:\CONSEIL\DELIBERATION PROJET\ARCHIVES DELIBERATIONS\2026\4- AVRILA PROJET\TERDELIBERATIONS MODIF EN CM\35a - COMMISSIONS MUNICIPALES 2026.xls 03/04/2026

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260407-2026-35-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Publié le : 21/05/2026 11:33 (Europe/Paris)
Collectivité : Calédonie
https://www.caledonies41.fr/documents_administratifs/63254

